JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 59 (1918), p. 292-296

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1918__59__292_0>

© Société de statistique de Paris, 1918, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

III

BIBLIOGRAPHIE

Le Rôle de la Banque de France pendant la guerre,
par Mlle Suzanne Giraud, doctoresse en droit (1).

L'ouvrage statistique présenté par Mlle Giraud débute par une excellente bibliographie qui fait bien présager du travail.

L'auteur montre ensuite que, bien avant la guerre, la Banque avait été prévoyante en augmentant son encaisse métallique et son portefeuille commercial étranger. En 1913, l'encaisse était de 3 milliards et demi et, au 24 juillet 1914, de 4 milliards; de plus, l'émission de petites coupures de billets pouvait permettre d'enrayer pour quelque temps la crise monétaire, plus désagréable d'ailleurs que dangereuse.

Ces points établis, l'auteur suit le travail de la Banque de France depuis le début des hostilités jusqu'à l'époque actuelle.

La première partie est relative à la période s'écoulant depuis le 1er août 1914 jusqu'en avril 1915. Les conventions successives et les heureuses initiatives de la Banque sont brièvement et clairement résumées (escompte des bons de la Défense nationale, prêts); en passant, l'auteur critique avec juste raison l'exagération de l'émission des bons, qui auraient dû être périodiquement consolidés par des emprunts. La formidable augmentation des opérations en compte avec le Trésor fournit à Mlle Giraud l'occasion de montrer les services que la Banque rend à l'État; elle insiste également sur le développement de l'usage des chèques et virements. Sur ce point il y a beaucoup à discuter et, comme disait Bastiat, « il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas »; or, pour les petits paiements, l'usage des chèques et virements coûte extrêmement cher de frais généraux aussi bien pour le débiteur que pour le créancier et les banques intermédiaires.

On généralise parfois trop vite en France, et j'ai personnellement constaté que le développement de l'usage des moyens de compensation, excellent quand il s'applique à des opérations relativement importantes, devient très onéreux pour les petites affaires; d'ailleurs la législation française du chèque est incomplète. En tout cas, il ne faudrait pas laisser croire que seule la Banque de France a fait des efforts pour la vulgarisation des chèques.

Le rôle de la Banque de France vis-à-vis des Alliés et des établissements de crédit est bien étudié, mais tous les textes et les arrangements ne sont pas connus du public, et ce n'est que plus tard qu'il sera possible de voir ce qui aurait dû être fait et ce qui n'a pas été fait malgré les conseils donnés, notamment en ce qui concerne la liquidation des moratoires divers et du marché en Bourse.

La seconde partie du livre traite du rôle de la Banque en matière de change.

Après avoir passé en revue les variations fantastiques du change, l'auteur montre que la politique de restrictions et d'économies, qui aurait dû être pratiquée dès l'origine et aurait eu pour effet d'atténuer sensiblement la crise, n'a été suivie que tardivement, quand enfin le Gouvernement n'a plus continué la politique de la guerre à trois mois.

L'étude des ouvertures de crédit à New-York est bien faite; mais là encore il manque un grand nombre de documents qui montreront plus tard que divers particuliers avaient eu des idées justes sur la manière de procéder avec les Américains.

Mlle Giraud indique ensuite le mécanisme des opérations de contrôle relatives au

(1) Un vol. in-8 de 234 pages. Montpellier, Imprimerie professionnelle de typographie. 1918.

change qui a conduit à une centralisation à peu près complète et à la stabilisation du change de la livre sterling et des dollars, cette dernière facilitée d'ailleurs par l'entrée en guerre des États-Unis. On peut cependant espérer que la nécessité de payer en France une partie importante des dépenses de guerre va permettre une amélioration sensible au cours du dollar dans un avenir très prochain.

La troisième partie du livre a pour titre : « La Banque de France et les Services du Trésor depuis avril 1915 ».

Cette partie, très intéressante, montre le rôle de la Banque de France et le mécanisme de l'émission et des avances à l'État corrélatives aux émissions de billets de banque.

L'auteur reprend la critique des consolidations trop tardives ou incomplètes et montre l'importance d'une bonne politique fiscale; toute cette partie de l'ouvrage contient d'excellentes statistiques faciles à contrôler; elle donne également une comparaison avec la méthode allemande en ce qui concerne les emprunts de guerre.

L'ouvrage se termine par des considérations sur la situation économique générale qui montrent que la Banque de France a rempli un très beau rôle pendant cette première partie de la guerre, l'invasion; on peut souhaiter que pendant la seconde partie, la victoire et après la guerre, la Banque de France continue à jouer ce rôle important, afin de liquider au plus vite une situation financière fort difficile.

En résumé, excellent travail, bien présenté, dont l'auteur doit être félicitée en même temps que son sympathique et savant professeur M. Germain Martin.

A. Barriol.

P.-S. — Signalons en passant une faute d'impression : p. 160, il faut, pour le cours de la livre sterling, 27,155 et non 27,55.

***

L'Or et les règlements internationaux. — Communication faite à la *Société d'Économie politique de Paris*, le 5 avril 1918, par Jules Décamps (1).

Cette courte brochure, d'une lecture très facile, est le document le plus substantiel que l'on puisse consulter sur les mouvements qui ont fait passer l'or de nation à nation, entre le commencement d'août 1914 et le printemps 1918. Sa valeur scientifique ne tient pas seulement à l'abondance et à l'exactitude des données numériques, mais aussi à l'interprétation des faits que ces chiffres représentent. Les statistiques s'éclairent par comparaison. M. Décamps ne s'est pas contenté d'indiquer les variations survenues dans le stock d'un des principaux pays : l'étude des cours du change et les montants des avances faites entre Alliés tiennent naturellement une grande place dans son exposé, dont un mérite essentiel consiste à mettre en relief la corrélation qui lie ces divers éléments.

Si les mouvements internationaux de l'or, déjà extraordinaires, n'ont pas pris une ampleur telle qu'ils aient épuisé les stocks les plus importants de l'Europe, c'est que l'or a, de plus en plus, joué le rôle d'un simple adjuvant du crédit au lieu d'être lui-même un instrument direct de paiement. Et il ne pouvait pas, à la longue, rester l'instrument direct de paiement, d'une part, parce que tout l'or possédé par les belligérants au commencement de la guerre aurait fini par se trouver insuffisant pour couvrir le solde débiteur de leur balance internationale reflétée dans les cours du change et parce qu'en conséquence ce solde ne pouvait être couvert que par des crédits ajournant le règlement à des temps de commerce normal, — d'autre part, parce que l'arrivée trop rapide d'une trop grande quantité d'or chez les pays créanciers ne pouvait que développer chez eux l'abus du crédit à l'intérieur, ou, dans le cas contraire, surélever des encaisses stériles. Les pays producteurs de marchandises de-

(1) Berger-Levrault, éditeurs. 1918. 1 vol. in-12 de 46 p.

vaient donc logiquement faire crédit à leurs clients et absorber de l'or autant qu'il en fallait pour favoriser ces prêts occasionnés par le commerce. Les quelques pays neutres qui ont voulu agir contrairement à cette tendance naturelle, ont abouti à accentuer la restriction déjà grande de leurs affaires. On a dû dans une large mesure, laisser les métaux précieux suivre la pente normale.

Ce n'est pas que l'or ait été abandonné à lui-même par les belligérants. M. J. Décamps a suivi la trace numérique du métal à travers le monde et constaté que son effet utile avait été d'autant plus grand que les envois étaient plus concentrés et canalisés dans un même esprit par les divers États intéressés. Malgré le retard que certains belligérants ont mis dans leur adhésion à ces principes, ils ont tous cependant fini par reconnaître que la question des règlements de comptes internationaux, — et, par conséquent, la question de l'or, — était l'un des éléments vitaux de la politique de guerre, qu'elle devait être réglée d'un commun accord entre États appartenant au même groupe et qu'ils devaient, à cet égard, comme dans le domaine purement militaire, pratiquer l'économie des forces et la concentration des réserves. M. Décamps montre la France particulièrement préparée par son passé et par son organisation financière à cette solidarité qu'elle a adoptée avec empressement. La contrainte qui en résulte sous l'empire des nécessités de la guerre n'exclut pas le maintien du libéralisme économique, comme meilleur stimulant de l'activité en temps normal, de même que dans la vie des individus, la thérapeutique ne s'impose pas en tous temps. D'ailleurs, comme le fait observer l'auteur, au début de son étude, en signalant le caractère incomplet des statistiques relatives au métal, « l'or ne s'est jamais déplacé autant et par aussi grandes masses, alors qu'à peu près partout on émettait la prétention de l'emprisonner ».

E. B. D.

***

L'Application en droit international de la législation de la guerre : Moratorium, par H. E. Barrault (1).

La nouvelle loi sur les loyers donne un regain d'actualité à l'étude solidement basée et profondément fouillée que M. H. E. B. a fait paraître l'an dernier sur la question du moratorium dans la *Revue du Droit international privé* et qui a été ensuite publiée à part par la *Société du Recueil Sirey*. C'est un travail purement didactique.

L'auteur expose les solutions que la loi, les règlements et la jurisprudence ont données à la question de savoir dans quelle mesure les textes édictés en application de la loi du 5 août 1914 pour faciliter ou suspendre l'effet de certaines obligations, etc., c'est-à-dire pour instituer ce que l'on désigne sommairement sous le nom de « moratoria », sont applicables aux étrangers. A cet égard, il étudie successivement, d'après les données du droit positif, la situation faite aux ressortissants des nations alliées, neutres ou ennemies, surtout lorsqu'ils ne sont pas expressément mentionnés dans les textes ou que ceux-ci subordonnent la jouissance du droit à une condition de réciprocité. Le cas particulièrement intéressant des Alsaciens-Lorrains, des Polonais et des Tchèques est examiné à part vers la fin de cette brochure substantielle qui permettra de mieux apprécier le nombre de personnes bénéficiant des lois moratoires.

E. B. D.

(1) Brochure in-8 de 57 p., édition du *Recueil Sirey*. 1917.

IV

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1918

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude sur les variations comparées, depuis 1850, du loyer des capitaux placés soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports et prêts sur titres.

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1918 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le **31 décembre 1918**, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

V

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1918 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à l'*Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1916 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1918,** à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — OCTOBRE 1918